

CHARTRE DES COPISTES 2018

1 – Chaque copiste, muni de son matériel, aura l'accès libre au Musée Courbet à partir du **JEUDI 8 NOVEMBRE 2018**. Il devra se présenter **impérativement** auparavant à l'Institut Courbet afin de **recevoir son badge et estampiller sa toile**.

2 – Il est demandé de respecter les heures d'ouverture et de fermeture du Musée (**9h-12h/14h-17h**) et de se plier aux directives données par le personnel de gardiennage.

3 – Il n'est pas admis d'introduire dans le Musée du matériel inflammable (essence ou solvant....), ni matériel encombrant. Seuls seront admis les petits flacons d'essence de térébenthine, d'huile de lin ou huile d'œillette. Les pinceaux seront nettoyés à l'extérieur.

4 – Aucune œuvre ne peut être copiée dans la dimension de l'original, des précautions particulières doivent être prises à proximité des œuvres qui ne peuvent être touchées. La toile devra être vierge, une préparation de couleur sera autorisée.

5 – L'installation dans les salles doit être la plus discrète possible, pour ne pas apporter de gêne aux visiteurs et devra être validée par un représentant du Musée et un représentant de l'Institut Courbet. Un tapis de protection de sol sera fourni en vue de protéger le sol des coulures éventuelles de peinture.

6 – Il est demandé de respecter l'appréciation des visiteurs, et en toute circonstance de conserver une attitude calme et responsable.

7- L'œuvre devra être terminée le SAMEDI 10 NOVEMBRE à 17h à la fermeture du Musée et laissée sur place jusqu'au dimanche matin pour permettre au jury de délibérer.

8- La remise des prix aura lieu le **DIMANCHE 11 NOVEMBRE 2018, à 15 heures** .

Fait, le.....

Signature